

J. L. Vallée & Co  
Montebello



Vol. II, No. 36.

MONTREAL, JEUDI 23 MAI 1872.

{ ABONNEMENT, . . . \$2.00  
PAR NUMERO, . . . 5 Cents

LE  
QUATRIEME ACTE

DE LA

“ COMEDIE INFERNALE ”

EST EN VENTE

AU BUREAU DE CE JOURNAL

PRIX DE CHAQUE EXEMPLAIRE.....40 Cts.

FEUILLETON DU FRANC-PARLEUR.

LE

CHASSEUR DE PANTHERES

PAR ERNEST CAPENDU.

XXV

La juive.

(Suite)

“ Prenez garde ! dit le Turc, si vous me refusez vos armes, je vous considérerai comme des sujets rebelles au Sultan, et je sévirai contre vous.”

Les chrétiens voulaient bien quitter Hasbaya, mais ils voulaient se retirer les armes à la main. Ils refusèrent donc, et firent observer à Osman-Bey que les circonstances leur avaient prouvé qu'ils devaient se tenir prêts pour la défense. Osman congédia les chefs maronites.

Une heure après les chrétiens trouvent des soldats turcs placés à toutes les portes d'Hasbaya, ils avancent, les Turcs les couchent en joue, menaçant de faire feu sur tous ceux qui tenteraient de quitter la ville.

Les soldats, arrivés comme défenseurs, se faisaient oppresseurs. Les malheureux chrétiens, comprenant qu'ils ne pouvaient résister, se résolurent à obéir au gouverneur. Ils déposèrent leurs armes. Le soir, tous les chrétiens étaient enfermés dans le sérail de Hasbaya, sous la protection de l'autorité turque, et les armes étaient remises à Osman-Bey.

Or, sait-on que fit de ces armes le général turc ? Il envoya, et ceci est de la plus grande authenticité, je le garantis, il envoya la moitié de ces armes aux Druses campés à Chaya, et l'autre moitié à Akried-Pacha, de Damas, qui sans doute en avait besoin pour organiser ses massacres. Qu'est-ce que le *Morning-Chronicle* peut répondre à cela ?

Le chef des Druses égorgeurs était le trop fameux Saïd-Djomblatt, et il avait pour sœur une femme de cinquante ans, veuve et mère de trois filles, laquelle passait pour avoir beaucoup d'esprit, et exerçait une grande autorité sur les décisions des *oukala* ou sages. Elle se nommait Néfîé.

Une légende, admise comme vérité par les Druses, raconte que Hakem, leur dieu ou leur prophète, avait toujours avec lui deux ou trois vieilles femmes chargées de s'introduire, sous divers prétextes, dans les maisons pour connaître les secrets des familles. Ces femmes étaient devenues des prêtresses. Depuis cette époque les Druses ont sans cesse admis quelques femmes, des prêtresses, dans leurs réunions mystérieuses, et l'une d'elles a toujours une grande influence sur ces coreligionnaires. La sœur de Saïd-Djomblatt était ainsi élevée à l'état de ministre de la religion, ce qui lui valait le titre de Set-Néfîé. Ce qui donnait encore plus d'importance à cette femme, c'est que dans la croyance des Druses, l'âme de “Kayem-el-Hak” (le soutien de la vérité), l'un de leurs dieux, l'une des “cinq incarnations de la sagesse divine,” avait passé dans le corps de Djomblatt et de Néfîé.

Cette femme devait jouer un rôle important dans l'infâme tragédie dont le premier acte était accompli. Il y avait plus d'une semaine que les chrétiens, se fiant à la parole d'Osman-Bey, étaient enfermés dans le sérail de Hasbaya. Ils étaient dans un dé-

nûment absolu ; ils manquaient de tout : ils mouraient de faim et de soif. Il y avait de l'eau cependant dans les bassins des jardins du sérail ; mais les Druses, par un raffinement de cruauté, avaient détourné les canaux et empêché les eaux de couler dans Hasbaya.

Osman-Bey alla trouver alors les chrétiens et leur déclara que, ne pouvant répondre d'eux, il allait les expédier à Damas, et il les engagea à prendre sur eux tout ce qu'ils avaient de plus précieux et qui pouvait être caché dans leurs maisons, afin de tout emporter dans leur fuite.

Le 8 juin, au moment où les chrétiens, préparés, espéraient partir avec une escorte promise par Osman-Bey, trois cents cavaliers druses, appartenant à Saïd-bey-Djomblatt et conduits par Ali-bey-Oumadi, arrivèrent à Chaya, aux portes de Hasbaya. Cette arrivée porta à son comble l'alarme des chrétiens ; mais Osman-Bey leur fit dire que ces cavaliers druses venaient pour prendre Set-Néfié ; afin de l'escorter jusqu'à Mouktara, chez son frère.

Le 9, la prêtresse quitte Hasbaya et se rend à Chaya au milieu de son escorte. Là un grand conseil est tenu avec Osman-Bey. Le même jour, soixante-sept Grecs schismatiques et leur curé sont enfermés dans le sérail, et parqués avec les autres chrétiens prisonniers.

Quatre-vingt-dix Grecs avaient été arrêtés à Haroun ; quelques-uns avaient consenti à apostasier, à se faire musulmans pour sauver leur liberté, mais les soixante-sept détenus avaient refusé.

Dans le sérail il y avait plus de deux mille chrétiens : tous attendaient avec anxiété le moment de partir pour Damas.

“ Demain, à une heure, leur fit dire Osman-Bey, vous partirez. ”

Et le lendemain, à l'heure dite, les Druses, excités par Set-Néfié, les Turcs, commandés par Osman-Bey, descendirent comme une nuée d'égorgeurs sur Hasbaya, entrèrent dans le sérail et attaquèrent les chrétiens désarmés et sans défense. Hommes jeunes et vieillards, femmes et prêtres, jeunes filles et enfants, rien ne fut épargné. La boucherie fut complète, des ruisseaux de sang inondèrent le village. Les Druses ne cessèrent le carnage que lorsque pas un chrétien ne fut encore debout. Ils étaient deux mille ! dix-huit cents furent massacrés ; les deux cents qui échappèrent n'évitèrent la mort qu'en se cachant, blessés déjà, sous les monceaux des cadavres.

Alors le pillage et la destruction continuèrent leur œuvre, et le soir les cinq cents maisons chrétiennes ne présentaient plus qu'un amas de ruines noircies par l'incendie. Les Druses avaient tout détruit, tout volé, et croyaient avoir tout massacré.

La nuit venue, et les Druses et les Turcs occupés au vol et au pillage, les deux cents blessés quittèrent leur cachette sanglante et s'efforcèrent de gagner la campagne. Oh ! ce fut une étrange et terrible odyssee que celle de ces deux cents malheureux que la mort devait poursuivre avec un acharnement sans exemple.

A travers mille dangers, au milieu des plus atroces privations, ces pauvres victimes parvinrent à gagner Rachaya, autre village chrétien. Il n'y a que cinq lieues de Hasbaya à Rachaya, et ils mirent trois jours pour accomplir ces cinq lieues. Ils arrivèrent en vue de Rachaya le 12. Là, il y avait six cents chrétiens ; mais les Druses, qui cernaient le village, empêchèrent les deux cents échappés de Hasbaya de se réunir à leurs frères.

Le 13, les Druses attaquent le village, ils se ruent sur les chrétiens, les entassent tous les six cents dans un *cabou* (cave) profond et les massacrent sans pitié. Dix-sept seulement parviennent à échapper et se réfugient à Hamed-el-Laonye. Là, treize y sont égorgés ; les quatre survivants s'arrachent des mains des assassins et parviennent jusqu'à Sultan-Yacoub. Trois meurent en arrivant, et le quatrième, le seul survivant au désastre, gagne enfin Zahleh, où le 15 les massacres éclatent à leur tour, et où il y fut tué.

Les deux cents malheureuses victimes échappées de Hasbaya avaient assisté, impuissantes, à la sanglante catastrophe de Rachaya. Cinquante moururent là des suites de leurs blessures. Les cent cinquante autres réussirent à gagner Saïda et arrivèrent dans cette ville quelques jours avant que les Druses ne l'envahissent. Le P. Rousseau a retracé d'une façon trop saisissante les infâmes tueries de Saïda, pour que j'entreprenne de les décrire ici. Soixante-quatorze des cent cinquante chrétiens de Hasbaya trouvèrent la mort à Saïda. Les soixante-seize autres atteignirent Damas où les attendaient de nouveaux massacres. Ainsi, à cette heure, des deux mille habitants de Hasbaya, des six cents habitants de Rachaya, pas un seul n'est vivant !

Au mois d'août, ces terres désolées offraient donc l'aspect le plus horriblement sinistre. De Hasbaya à Saïda et à Rachaya, de Rachaya à Zahleh, le sol était jonché de cadavres et couvert de débris fumants.

Saïda ou Saïdeh (l'ancienne Sidon) s'étendait en amphithéâtre, baignant ses pieds dans la mer : c'était pendant les plus fortes chaleurs du jour, et un soleil ardent dardait ses rayons enflammés sur la plaine désolée, sur la ville encore teinte du sang des martyrs.

Dans un bois d'orangers voisins, situé sur la route de Saïda à Hasbaya, un peu d'herbe permettait au voyageur de goûter quelques instants de repos. Deux hommes étaient étendus sur la terre, à demi cachés derrière un buisson qui, tout en les abritant contre les effluves brûlantes des rayons solaires, pouvait encore servir à dérober leur présence. L'un de ces deux hommes était Henri de Villeneuve, l'autre était M. Lerno.

“ Mon Dieu ! disait Henri avec un accent de profond désespoir, serais-je donc condamné longtemps encore à cette inaction qui me tue ! ”

— Patience ! répondit M. Lerno. Abou'l-Abbas va revenir vers nous d'un moment à l'autre, et alors nous agirons.

(A continuer.)

### Attention !!!

Nous attirons tout spécialement l'attention des lecteurs sur la magnifique lettre que vient d'adresser M. Alph. Villeneuve, à M. Siméon Pagnuelo, l'auteur des *Etudes Historiques et Légales*.

Après les approbations imposantes de l'épiscopat de cette Province, il n'est pas hors de propos de lire celle d'un laïque, catholique zélé, éclairé et sincère.

Par la nature toute spéciale de ses fortes études, M. Villeneuve était plus que tout autre appelé à juger sainement et sûrement d'un ouvrage qui doit rendre d'immenses services à toutes les classes de notre société.

Un semblable témoignage est d'autant plus précieux pour l'auteur, qu'il est marqué du double cachet de la vraie science, et de l'impartialité la plus rigoureuse.

### Alabamus, Alabama, Alabamum.

Elle est encore bien loin d'être terminée cette fameuse partie d'échecs qui se joue depuis près d'un lustre entre les deux continents, sous les vocables de *Traité de Washington*, d'*Alabama-claim* ou d'*Arbitrage de Genève*, mais le nom ne fait rien à la chose. Les joueuses—très Hautes et très Puissantes Dames : Angleterre et République Américaine, sont toujours à leurs postes ; les pièces sont toujours en bataille, et l'Océan est toujours le véritable échiquier de cette partie, puisque la liberté des mers a été l'occasion du défi ; la prépondérance maritime, le mobile du dépit ; et un petit bateau, le prétexte du conflit. Les négociations sont rompues ; soit ;—mais ce n'est qu'une pause, peut-être même n'est-ce qu'une pose ;—nous ne tarderons pas à le savoir.

En tout cas, quand les joueurs se délassent, la galerie a le droit de parler ; quand des négociations diplomatiques se rompent, les peuples, surtout les petits peuples, ont le devoir de réfléchir, et il y a, certes, ample matière à réflexion pour le Canada dans cette grave affaire jusqu'ici assez petitement menée.

Charles-Quint se vantait de ce que le soleil ne se couchait jamais sur ses domaines. C'était pour lui une satisfaction qui respirait bien le *Sociago* espagnol, mais qui, du reste, ne l'a pas empêché de se faire moine. Pour la question de l'*Alabama*, on peut en dire autant. Voilà déjà des années et des années que le soleil l'éclaire avec la même ininteruption que le vieil empire disloqué de Charles-Quint, mais voici où gît la différence : Du temps de Charles-Quint, il n'y avait qu'un *Escorial* et tout partait de là. Du temps de l'*Alabama* il y a le *Cabinet St. James* et la *Maison-Blanche*, qui se trouvent aux deux extrémités de la machine ronde, de sorte que l'un est plongé dans la nuit quand l'autre est dorée des rayons du soleil, et réciproquement, on se réveille à Londres quand on s'endort à Washington. Or, si cette rotation sidérale a été transportée du domaine de la nature dans les régions intellectuelles des conseils du Royaume-Uni et des Etats-Unis, il est évident qu'il ne peut rien en ressortir de bien uni, ni de bien lumineux. On a bien essayé de Genève et de son hôtel *Beau-Rivage*, et de son lac Léman et de son gros Mont Blanc pour faire du tout comme un réflecteur électrique de la question, mais il paraît que le terrain suisse s'est montré si piètre conducteur du fluide tant désiré que le fil télégraphique a paru préférable, et

messieurs les ministres Granville et Fish s'en sont chiffré à cœur joie, si bien que la chose est devenue indéchiffrable pour leurs maîtres : la Reine Victoria et le Général Grant. Oh le progrès ! C'est donc évidemment la faute du soleil. Ceci nous remet en mémoire une boutade d'un humoriste anglais dont le nom nous échappe. "La terre, dit-il, met "vingt-quatre heures à faire sa révolution autour du soleil, "d'après la constitution des Etats-Unis d'Amérique, excep- "té toutefois au Mexique où il y a trois révolutions par jour." D'après la constitution des Etats-Unis, le soleil peut donc bien ne pas se coucher sur l'*Alabama-claim*, mais tant que les deux puissances en bisbille suivront les lois de la nature, de leur nature particulière à chacune, plutôt que les lois de l'ordre moral qui ne sont autres que les principes d'une politique vraiment chrétienne, John Bull et Frère Jonatham se regarderont comme des chiens de faïence s'ils ne veulent pas se battre, et se battre, pas plus l'un que l'autre n'en a la moindre envie. Le secret de l'entente serait tout simplement, ce nous semble, un sincère échange de *mea culpa*, comme préliminaires de négociations sérieuses, mais il paraît que les *mea culpa*, cela coûte encore plus à prononcer à une nation qu'à un simple particulier.

Ce pauvre Alabama, il aura eu une curieuse carrière, et il se survit fièrement à lui-même. Après des succès sans exemple, en beau jour il a été coulé bas, mais il aura laissé, comme une épave insubmersible de sa destinée, le remords des Etats Européens par leur égoïsme et leur duplicité dans la guerre de la sécession Américaine. Le Yankee triomphant exploite brutalement ce remords au profit de la divinité qu'il adore et à laquelle il doit ses victoires sur le sud : l'Argent, le Dieu Dollar, mais la partie morale des soucis de l'Angleterre retourne au Sud trahi et écrasé. C'est que la mémoire de l'Alabama est bien l'image de la cause qu'il représentait, et, suivant la légende des armées sudistes, le pavillon blanc à la croix étoilée qui flottait à sa poupe n'a pas été amené, il est remonté dans les nuages, se perdre au milieu des étoiles, pour prendre rang dans les constellations de l'avenir. Toute force morale vient d'en haut, et la croix sera toujours l'impérissable emblème de la victoire des idées. Tôt ou tard, les Etats-Unis seront fractionnés en trois ou quatre tronçons distincts mais confédérés. C'est la marche des choses, par ce que le règne de l'argent n'est jamais de longue durée, et que le peuple américain a encore trop de sève et de virilité pour tomber tout d'un coup dans la décrépitude Méxicaine. Quand cette transformation s'opérera-t-elle ? C'est le secret de Dieu, mais bien des esprits honnêtes et sérieux, bien des cœurs chrétiens et patriotiques entrevoient cet avenir ; et qui n'aperçoit dès lors dans les perspectives qui nous en soit offertes, la grande et noble place assignée par la Providence au Canada ?

Pour le moment, dans la question de l'*Alabama*, le Canada aurait tout autant aimé ne pas se trouver mêlé dans la partie d'échecs de la couronne Anglaise et de la République américaine, mais pouvait-il en être autrement ? Colonie aussi éloignée que per chérie d'une des joueuses, et voisin aussi limitrophe que convoité de l'autre, il a du forcément être une des pièces du jeu. Que va-t-il en résulter pour lui ? C'est la question dont les dites joueuses s'occupent peut-être plus que lui même, et c'est précisément cela qui n'a rien de bien drôle pour lui. Sur son propre terrain, chacun sent cela, chacun le sait, chacun le voit, mais tout le monde fait un peu comme ce caporal de la chanson qui conduit sa patrouille par une pluie battante, et qui, à ses hommes lui di-

sant : " Caporal comme il pleut ! " répond philosophiquement : " Fusilliers, qu'est-ce qu'on y peut ? " Pour la chanson, la rime est irréprochable, rehaussée surtout qu'elle est par les mots *patrouille*, et *grenouille* qui complètent le couplet, mais pour la nationalité canadienne, la raison de cette réponse du Caporal est elle bien sage, bien profonde et bien plausible ? — Nous nous garderions comme du feu de l'affirmer.

Or, savez-vous la conjecture qui est dans l'air ? Ce n'est qu'une conjecture. Elle n'a rien de bien précis, ni de bien authentique, ni peut-être même de bien sérieux, car il n'y a pas le plus petit bout de document officiel, qui puisse encore l'étayer, mais fût-elle dans le domaine des chimères elle n'est certainement pas en elle-même de la famille des impossibilités. La voici donc dans toute sa simplicité Qui sait si l'Angleterre ne va pas tout bonnement céder le Canada aux Etats-Unis ?.....Eh ! Eh ! les grandes chancelleries ont comme ça de ces boîtes à surprise de traités secrets d'où les destinées des petites nations surgissent un beau matin toutes paraphées et toutes contresignées du nom de quelques gros personnages, comme ces diables à ressort destinés à amuser les enfants en leur faisant peur. Et, ma foi ! jusqu'ici les colonies qui n'ont pas réussi à former des nations indépendantes ont toujours été l'appoint des réconciliations des grosses puissances continentales. Et puis, il y a un fait positif, c'est que l'Angleterre ne tient pas du tout à sa colonie septentrionale de l'Amérique du Nord, à son *Dominion of Canada*. Elle le prouve par des actes aussi répétés que significatifs, la question des pêcheries entr'au

res. Le Canada se cramponne à l'Angleterre, beaucoup plus que l'Angleterre ne fait des mamours au Canada, et c'est un spectacle assez curieux qui renverserait les notions de la maternité, si ces notions faisaient partie du système colonial. Aussi a-t-on le droit de se demander si c'est la tendresse filiale qui anime le Canada, c'est-à-dire, les hommes d'Etat qui sont sensés représenter ses intérêts, ou si ce n'est pas plutôt de la somnolence..... de la part de tout le monde ? Car enfin, le Canada a une organisation politique à lui, bien à lui ; il a son régime gouvernemental bien constitué. Or, dans ce régime, les gouvernés ne se reposent-ils pas avec trop de bonhomie sur leurs gouvernants, et les gouvernants avec trop de complaisance..... sur eux-mêmes ? Voilà bien des questions qui viennent à l'esprit quand on regarde à deux pas devant soi et qu'on n'y met pas d'esprit de parti. " Nous ne sommes pas mûrs pour l'Indépendance ; — Nous ne sommes pas disposés à l'Annexion " — C'est le grand refrain qu'on oppose à toutes les prévisions, — Mais, voyons, et, " *blagne dans le coin*, " comme dirait Polichinelle, qu'appellez-vous : " être mûrs, " ? qu'entendez-vous par : " être disposés " ? Quand serez-vous l'un ou l'autre ? pour quoi n'êtes-vous ni l'un ni l'autre ?.....Autres questions, sur lesquelles il y aurait bien des choses à dire et sur lesquelles nous nous réservons, le cas échéant, d'émettre sans détour toutes nos idées, toutes nos appréciations. Il y a une nationalité Canadienne riche et forte, admirablement douée, et capable de grandes choses, intelligente, pure, généreuse, et de plus visiblement appelée par la Providence à être un puissant instrument de civilisation chrétienne et d'œuvres fécondes pour le bien. C'est en Amérique et non pas en Europe que son rôle lui est tracé, que ses influences bienfaitrices et morales ont de vastes horizons pour s'exercer, par la même raison qui fait que dans l'ordre physique les fleuves ne remontent pas vers leur source.

Mais pour le moment, il semble vraiment qu'il y ait un barrage dans les eaux-vives de la nationalité canadienne, au moins en ce qui touche à son avenir politique. Avec ses sempiternels. " Ah je ne suis pas prête, " elle se présente aux regards de l'observateur sous les traits d'une fille majeure qui aurait deux soupirants ; — deux seuls et pas d'autres, il n'y a que ceux-là — (Les nationalités n'ont pas comme les simples mortelles des douzaines d'amoureux) — Elle sait de plus qu'inévitablement elle appartiendra à l'un ou à l'autre de ces deux partis, mais elle répond : " A quoi bon choisir ! J'aime bien mieux rester comme je suis. " — Tout cela serait très admissible, mais voilà qu'il y a une petite particularité, un point ardu et délicat, c'est que sa maman ne veut plus d'elle à la maison et lui fait clairement entendre qu'elle meurt d'envie de s'en débarrasser. C'est égal, cela n'empêche pas la fille de répéter : " Je ne suis pas mûre pour la décision, je ne suis pas disposée à sortir de mon bien aimé *statu-quo*. Or donc, un beau jour, la maman qui trouve qu'elle a bien d'autres chats à fouetter et bien d'autres affaires sur les bras, lui fermera sa porte au nez, la jettera à la rue, et alors qu'arrivera-t-il ? Il arrivera qu'elle sera très carrément enlevée par le moins honnête et le plus brutal de ses deux amoureux, enlevée.....et pas épousée. — A l'autre extrémité de l'Amérique du Nord, l'ex-colonie Française de la Louisiane n'a pas su mériter de finir autrement.

La morale de toutes ces réflexions, c'est qu'on est toujours puni par où l'on pêche.

A. FÉGIN.

### Une erreur typographique.

L'un des compositeurs du Franc-Parleur, a commis dans notre article Bibliographique de jeudi dernier, à propos du Traité d'Arithmétique, etc., par les Frères de la Doctrine Chrétienne, une erreur assez grave.

Notre manuscrit se disait comme ceci : " les disciples du Vénérable de LaSalle, " l'imprimeur crut y lire " St. François de Sales. "

Ce grand saint se voyant en si bonne compagnie et ne repudiant en aucune manière des disciples aussi dévoués, n'a pas réclamé et pour cause.

Toutefois, sans vouloir ici amoindrir les immenses mérites du grand St. François de Sales, nous devons rendre justice à ceux du vénérable père de la Salle, dont l'un des plus grands titres de gloire, est d'avoir mérité la reconnaissance universelle, en instituant en 1681 les Frères des Ecoles Chrétiennes.

### Grand Concert Opératique.

La même société artistique qui dans le mois dernier, jour d'action de grâces pour le recouvrement de la santé de son Altesse le Prince de Galles, donnait une grande soirée lyrique, nous en promet un autre non moins intéressante, le 24 mai courant à l'Institut des Artisans.

Des extraits les plus remarquables des opéras favoris " La Bohémienne de Balfe et Martha de Flotow, " en feront les frais.

M. A. J. Boucher sera le Directeur Musical, et M. Arthur Lavigne, notre artiste québécois, conduira l'orchestre. C'est assez dire que les beautés classiques de ces deux morceaux opératiques, seront interprétées à la satisfaction des dilettanti de cette ville.

Nous avons déjà eu une excellente idée de l'habileté des chœurs à rendre les beaux passages de la musique toujours si harmonieuse, si suave, en même temps si sévère de méthode, de Flotow.

Nous sommes assuré d'avance qu'ils sauront triompher des difficultés d'exécution que l'on rencontre en certains endroits de "la Bohémienne."

La musique des maestro allemands a un cachet tout particulier, et son interprétation exige du soin, de l'étude et des connaissances approfondies de l'art.

Nos artistes canadiens, avec une persévérance qui les honore, et un goût de bon aloi, n'ont pas craint d'aborder ces difficultés musicales.

Le succès a couronné plus d'une fois leurs efforts, et il est à présumer qu'il ne leur fera pas défaut à la soirée du 24 courant.

M. Arthur Lavigne, violon-solo (Lauréat de l'académie de musique de Québec) exécutera, durant l'intermède, la célèbre fantaisie-caprice de Hauser : "L'Oiseau sur la Branche."

On sait l'accueil enthousiaste qu'il reçut lors de sa dernière apparition à Montréal.

Nous pouvons lui assurer que les applaudissements ne lui manqueront pas encore cette fois.

De fait, il le mérite amplement. Son jeu est sévère et classique, sa pose irréprochable, son coup d'archet tout-à-fait naturel, et le jeu de sa physionomie sait se mettre en accord parfait avec les différents morceaux qu'il exécute.

Il a de plus à nos yeux le mérite presque unique de s'être formé au pays, sans aller demander à la science étrangère, le perfectionnement du talent de l'instrumentiste, accompagné presque toujours de manies et de prétentions qui déplaissent à l'auditoire même le plus bienveillant.

Ce ne sera donc pas l'un des incidents les moins agréables de la soirée.

Aussi espérons-nous qu'il y aura foule à la salle de l'Institut des Artisans, le 24 mai au soir.

### Lettre à M. Pagnuelo, Avocat.

A. S. PAGNEULO. ECR. AV.

Mon cher monsieur,

Après avoir lu vos *Etudes historiques et légales sur la liberté Religieuse en Canada*, que vous avez eu l'obligeance de m'offrir, je veux vous exprimer, avec ma gratitude pour un pareil cadeau, mon admiration reconnaissante pour le mérite réel d'une si belle œuvre.

Déjà, ce que nous avons de plus illustre dans l'épiscopat a appelé sur votre livre l'attention spéciale des intelligences élevées et les bénédictions du Ciel.

Même après des témoignages si honorables, il est bon qu'il se reconte des laïques pour saluer l'immense service qu'un des leurs vient de rendre à la liberté catholique, immortelle base de notre prospérité comme de nos franchises nationales.

De toutes les voix qui vous loueront, vous et votre œuvre, la mienne est la plus humble. Cette considération, loin de m'imposer silence, m'engage, au contraire, à parler; c'est le cachet des œuvres de bien d'être, ici-bas même, couronnées de l'unanime louange des petits et des grands, selon cette belle spéculation de la parole inspirée : "Et les petits et les faibles comme les grands et les puissants exhalèrent un cantique de joyeuse allégresse."

Et d'abord, qu'il faut de courage, par le temps qui court, pour venir réclamer les droits de l'Eglise ! Sans doute le bien est encore immense, les élus du Christ sont nombreux ; mais, à côté de cette riche moisson, que de désolations naguère inconnues ! Sans tracer le tableau achevé des alarmes du présent, que dire de cette misérable indifférence qui mine sourdement tant de caractères et démoralise tant de consciences ? Partout, dans les hautes sphères de la politique et dans les rangs élevés de la société, on s'en-

dort sur les dangers et les périls de l'heure présente. Cantonnés dans les intérêts particuliers et ensevelis dans une tranquillité inquiétante, trop de gens oublient que la vérité est la sève des sociétés, et, volontiers, ils l'abandonnent, sans secours, aux fureurs de l'erreur et du mal. Aussi, la vérité, méconnue, exterminée, ruinée, au sein des générations de notre monde civilisé, s'en va-t-elle, cherchant des rivages plus hospitaliers, porter le bienfait de sa lumière à des nations sauvages, mais meilleures et plus dignes que celles qui ont vu, pendant des siècles, planer sur elles le soleil de l'Evangile. Il faut bien l'avouer, si nous assistons à une résurrection païenne, si les bouleversements se succèdent avec une rapidité étonnante, si tant d'institutions sacrées souffrent ou périssent, si un malaise secret travaille toutes les sociétés, c'est notre faute et celle de notre indifférence. Autrefois, comme aujourd'hui, la vérité avait des adversaires puissants, et l'erreur l'emportait assez souvent ; toutefois, ce triomphe n'était que momentané, car les bons, poursuivant le combat tous les jours, à toute heure, préparaient, avec une persévérance infatigable, une forte réaction en faveur du bien. Jamais, à aucune époque avant nous, le mal n'a été plus libre ; parce que jamais, à aucune époque, il n'y eut, sous une apparence de chevalerie, plus de poltronnerie et plus de lâcheté. Sous le triste prétexte de l'apaisement des esprits, de la pacification des partis, ou demande qu'une trêve se fasse entre les deux camps opposés du bien et du mal. C'est ainsi que, par une paix coupable, l'armée des préjugés, des sophismes, des idées fausses, des principes subversifs, débarrassée de toutes entraves, poursuit victorieusement ses conquêtes.

Grâce à ce maudit *libéralisme-catholique*, erreur aujourd'hui générale dans le monde chrétien, nous dormons, paisibles, à l'ombre d'un philosophisme ruineux et d'un matérialisme sauvage : nous ne nous agitons que pour travailler à l'édifice de ce je ne sais quel avenir impossible, entrevu à travers les nuages brillants du progrès matériel et de la liberté sans frein. Ceux qui, ne partageant pas ces espérances chimériques, lèvent les yeux vers le ciel, se préoccupent des principes religieux et moraux, s'attachent à l'Eglise et revendiquent pour elle l'amour, le respect et la vénération des peuples, ceux-là passent pour des esprits faibles, des ennemis de la paix, des ambitieux dignes du dédain et du mépris des sages !

De là, les hésitations d'un grand nombre à se porter les défenseurs de la vérité. Le respect humain, joint au désir du repos, aux convictions libérales, retient la parole captive chez ceux qu'une position spéciale, une éducation plus vaste, des connaissances plus étendues, appellent à être les amis naturels du bien. Faut-il s'étonner, après cela, si, en dépit de la perpétuelle et infatigable activité de l'Eglise et de son infaillible chef, le temps mortel où nous vivons porte un tel caractère de faiblesse, qu'il serait permis de désespérer de l'avenir, si Dieu n'était tout puissant et tout miséricordieux !

Vous avez, monsieur, vaincu cette faiblesse, qui est la plaie de notre jeune pays, comme elle est celle de tous les autres. Avec un courage digne de vos talents, vous êtes venu offrir à la vérité catholique les services d'une discussion calme, loyale, logique et savante. Vous mettant au-dessus des mesquines considérations de la fausse prudence, de la paix coupable, du respect humain, vous avez voulu affirmer, à la face de vos concitoyens, vos convic-

tions d'homme de loi et vos principes de chrétien. Sans que vous ayez eu d'autre soin que celui d'élever votre intelligence à la hauteur, au faite de votre cœur, vous avez pris fait et cause pour la vérité, le droit, la justice, et ainsi vous avez puissamment contribué à louer Dieu lui-même : " *L'homme s'élèvera au faite de son cœur, et Dieu sera glorifié.* "

Propre à consoler ceux qui gémissent de l'indifférence dont les imprescriptibles droits de l'Eglise sont aujourd'hui victimes, votre noble exemple est de plus capable de réveiller les endormis, de réchauffer les tièdes, comme aussi d'inspirer à d'autres le désir de secouer le respect humain et de se vouer, corps et âme, au triomphe des vrais principes, fondements obligés des sociétés humaines,

Bientôt, marchant sur vos traces ainsi que sur celles de ceux qui combattent avec vous, toute une généreuse phalange de publicistes, de légistes, de journalistes et d'écrivains, demanderont " *aux joies austères du devoir* " la faveur de lutter contre les mille erreurs de l'économie, de la politique et de la science. Ainsi, plus le temps dans lequel vous écrivez est malade, et plus notre œuvre est méritoire : j'ajoute, plus elle est opportune.

Ce qui a été écrit depuis cinquante ans par les avocats du gallicanisme, a affaibli, dans un grand nombre d'esprits, la notion exacte des immortels droits de l'Eglise. Le malheureux abbé Chaboillez, écho servile d'une *coterie ecclésiastique* plus malheureuse encore, déployant toutes ses forces contre l'autorité des Evêques et les utilisant à faire prédominer l'Etat sur l'Epouse de Jésus-Christ, avait préparé les prétentions erronées, qu'a rencontrées, dans certaines sphères de notre administration publique, le démembrement de la paroisse Notre-Dame de Montréal ; et le " *Code des Curés,* " œuvre d'un homme de position, en venant sous une apparence de bonne foi, établir, contre tout droit et toute vérité, que nos lois actuelles limitent l'autorité ecclésiastique, anéantissait du coup le fruit des courageuses luttes de nos pères en faveur de cette autorité sacrée. Nos hommes politiques, nos magistrats supérieurs et généralement tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupent de nos lois, étaient exposés à se former des idées fausses touchant les principes débattus par les auteurs en question. En voyant des prêtres, des juges, des politiques se prononcer ouvertement contre l'exercice plein et entier de la juridiction épiscopale, il était assez naturel que plusieurs en vinsent à croire qu'en effet, l'Etat, dans une certaine mesure, doit contrôler l'autorité spirituelle ; du moins pouvait-il être permis de s'étonner que, sans aucune espèce de tentative, auprès du gouvernement, d'améliorer la loi, un Evêque brusquât toute formalité et établît un état de choses contraire à la législation.

N'est-ce pas d'ailleurs ce qui s'est écrit, tant à Québec, qu'à Montréal, pour justifier le " *Code des Curés,* " ? Et certes, si, dans les polémiques mémorables que je rappelle, quelque chose a été démontré, n'est-ce pas la facilité extraordinaire avec laquelle l'erreur s'empare des têtes et fourvoie les intelligences ?

Voilà ce qui a rendu nécessaire, qu'au plus fort de la mêlée et pendant que le feu brûlait encore, les journaux, les revues, les publicistes et les écrivains vinsent confondre l'erreur. Plus tard eut-il été possible de redresser les opinions faussées, de vaincre les préjugés enracinés, ou même d'éclairer, à temps, nos hommes politiques ?

Il ne faut jamais remettre au lendemain la conversion

des individus, n'en est-il pas de même des sociétés ? Qu'on calcule un peu le mal qu'opère l'erreur, et qu'on vienne ensuite, si on l'ose, solliciter, en sa faveur, des jours de repit ! Pourtant, plusieurs prétendent que la vérité doit attendre pour se manifester, que le calme renaisse partout. Comme si le calme qui suit les tristes jours dans lesquels l'erreur seule a eu la bonne fortune de se faire entendre, n'était pas le calme du mal ! Sans doute, la vérité est toujours la vérité ! Seulement, les intelligences ne sont pas toujours les intelligences. Par exemple, une intelligence non préjugée saisit mieux le vrai qu'une intelligence préjugée. Ou bien encore : il est plus facile d'empêcher un catholique d'apostasier, que d'amener un protestant à abjurer. Pareillement, il vaut mieux combattre le gallicanisme dès son apparition, que d'attendre, pour le faire, qu'il se soit infusé partout, dans la politique comme dans les lois.

Il n'y a donc aucune témérité à l'avancer, sans les réponses triomphantes faites au " *Code des Curés,* " ainsi qu'aux autres manifestes gallicans, nos libertés religieuses acquises eussent considérablement souffert. L'auteur du " *Code des Curés,* " n'allait-il pas, lui-même, jusqu'à espérer aux promesses que certains ministres lui avaient faites, de donner à son œuvre la sanction des lois ?

Malheureusement pour lui et heureusement pour la justice, il est prouvé maintenant que ce trop fameux *Code* est erroné, que ces prétentions sont contraires à l'esprit et à la lettre de nos lois, et que ses assertions sur la paroisse catholique n'ont aucun point d'appui dans notre législation.

Vos " *Etudes Historiques et Légales* ", mettant en lumière les origines du Droit Public du Canada sous la domination anglaise, le principe colonial fondamental de cette domination, les stipulations des actes authentiques par lesquels la France nous céda à l'Angleterre, la reconnaissance, souvent répétée, par le gouvernement, de la liberté des cultes ; l'abolition des privilèges de l'*Eglise Etablie*, l'attitude du pouvoir envers l'Eglise catholique, les inutiles tentatives faites par certains fanatiques, auprès du gouvernement impérial, pour limiter la liberté religieuse de notre Eglise ; enfin, les luttes courageuses et finalement triomphantes des Evêques et des catholiques, prouvent que la religion catholique est, en Canada, aux yeux de la loi, sur un pied d'égalité, quant à la liberté d'action, avec les sectes protestantes ; c'est-à-dire que, comme ces sectes, notre Eglise jouit d'un pouvoir circonscrit par aucunes limites. Appliquant ces principes, démontrés jusqu'à l'évidence et s'emparant de la question de la paroisse catholique, si maltraitée par le *Code des Curés*, vos *Etudes* établissent que cette paroisse est érigée par l'Eglise, d'après le droit canonique, et que, pour exister légalement et civilement, elle n'a besoin d'aucune reconnaissance spéciale de l'autorité civile, attendu qu'elle (la paroisse catholique) a dans le principe même de notre *constitution politique* et dans les dispositions générales de notre législation, des garanties de légalité plus que suffisantes.

A la lumière vive, projetée par vos *Etudes* sur la grande question de la liberté religieuse, croulent et le *Code des Curés*, et les protêts, et les oppositions, et toutes les arguties gallicanes contre le démembrement de la paroisse de Montréal, en même temps que les erreurs, les mensonges et les fausses interprétations sont ramenées à leur juste valeur.

Tout esprit sérieux, à quelque rang de la politique ou de la magistrature qu'il appartienne, forcément, après vous avoir lu, se dira : *L'Eglise catholique est libre en Canada, et l'Evêque de Montréal, ni aucun autre prélat, n'a pas besoin d'une loi spéciale pour ériger des paroisses : nos lois générales reconnaissant pleinement, et sans aucune espèce de restriction, ce droit à l'autorité ecclésiastique.*

Telle est la conclusion de votre ouvrage, lequel se réduit à ce syllogisme-épichérème :

La liberté des cultes est un principe reconnu par les lois qui nous régissent depuis la domination anglaise : le Droit Public et Colonial, les traités, les faits, l'histoire, etc., le prouvent ;

Or, la religion catholique est un culte : les preuves, tout le monde les a ;

Donc, l'Eglise catholique est libre en Canada ; libre dans son administration, libre dans son organisation, libre dans l'érection des paroisses. Donc, les mariages qu'elle fait et les enfants qu'elle baptise sont légitimes aussi bien au civil qu'au spirituel.

D'ailleurs, qui ne voit la force de cette argumentation, pivot principal de vos *Etudes* : " *Quand une religion est admise, on admet par raison de conséquence les principes et les règles d'après lesquels elle se gouverne !* " Comment ne pas sentir que, sous peine de mettre le droit constitutionnel en contradiction avec lui-même, la religion catholique étant admise dans un pays, l'Etat doit admettre l'autorité qui la gouverne, il doit l'admettre telle qu'elle est, et telle que la vénèrent tous les peuples catholiques ? C'est ce que le bon sens proclame par la bouche de M. Guizot : " La liberté religieuse ne consiste pas uniquement dans le droit personnel et isolé de chaque homme à professer sa foi ; la constitution intérieure de la société où les hommes s'unissent religieusement, c'est-à-dire l'Eglise, son mode de gouvernement, les rapports de ses ministres avec ses fidèles, les règles et les traditions qui y président, font essentiellement partie de la liberté religieuse."

M. Thiers, tout inconséquent qu'il est avec ses principes, ne pensait pas autrement. Le 4 décembre 1867, il disait, aux applaudissements du Corps Législatif : " Je regarde ce principe comme irréfragable : chaque culte doit être pris tel qu'il est..... On dit : Nous ne touchons pas à la foi, mais à son organisation. On n'a pas plus de droit de toucher à l'une qu'à l'autre..... Je dis qu'il faut prendre les cultes tels qu'ils sont, sans plus toucher à leur organisation qu'à leur foi."

N'est-ce point parce que le principe de la liberté des cultes comporte nécessairement la pleine et entière liberté de la foi et de l'organisation de chaque culte, des faux comme du vrai, que Pie IX l'a condamné, dans l'encyclique de 1864, chez les Etats catholiques : les gouvernements catholiques ne devant, en aucune façon, permettre à l'erreur de se propager librement ? Et si, dans les Etats protestants, les catholiques invoquent ce même principe condamné, c'est que, quand l'erreur a ses coudées franches, la vérité doit de même avoir les siennes.

Vous avez compris admirablement cette distinction importante ; non content de l'avoir suffisamment établie dans le cours de votre travail, vous avez voulu, dans une note particulière, le faire de manière à ne laisser subsister aucun malentendu possible. Ce trait vous honore et ajoute, si je puis m'exprimer ainsi, à l'opportunité de votre œuvre : Non-seulement votre livre rétablit la vérité historique et légale sur notre liberté religieuse, mais il enseigne de plus, qu'en écrivant sur des sujets touchant à la foi, les catholiques doivent protester de leur entière soumission aux enseignements infallibles du Vicaire de Jésus-Christ. N'y eût-il que ce trait dans votre livre, qu'il suffirait à votre gloire. Mais il y en a d'autres. Je viens de

vous en signaler plusieurs : permettez-moi d'en mentionner encore quelques-uns.

La partie historique de vos *Etudes* appelle sur nos ancêtres une auréole de gloire bien pure. Cette gloire m'était déjà apparue ; je l'avais aperçue à travers les pages de notre histoire. Toutefois, à cause des mille détails qui s'imposent à la plume de l'historien, à cause de la ligne générale qui le condamne à n'effleurer que les faits, jamais je n'avais pu contempler, avec tant d'aisance que dans vos *Etudes*, la physionomie courageuse de nos grands évêques, de nos grands citoyens luttant en faveur de la plus sainte des causes, celle de l'Eglise. Cette histoire de la résistance si contenue, si modérée et pourtant si héroïque de nos ancêtres contre l'oppression, vous l'avez rendue complète. Désormais, quiconque voudra aimer, bénir, respecter, vénérer, j'ai presque dit adorer ses pères, n'aura qu'à prendre votre livre, qu'à le lire en le méditant, et si à cette lecture, il ne verse pas des larmes de pure admiration patriotique, c'est qu'il les aura toute répandues, avec une suprême amertume, sur les défections des Chabillez, des Nau et des autres catholiques, prêtres ou laïques, qui ont fait ou qui font encore la guerre à l'autorité diocésaine.

*Des catholiques, prêtres ou laïques, entravant l'Eglise !* pourquoi suis-je amené à écrire une pareille anomalie, une semblable honte ! Hélas ! depuis cinquante ans, la lutte est transportée : elle ne se fait plus de catholiques à protestants, mais de catholiques à catholiques. Les Plessis, les Panet, les Lartique et tant d'autres ont connu cette amertume ; ils l'ont connue, ils l'ont portée, mais ils n'ont point déposé les armes. Malgré ce qu'il peut y avoir de douloureux à combattre des frères, ils n'ont point hésité ; la voix de la charité est de la foi l'a emporté sur celle de la nature ; en apôtres intrépides, ils ont combattu le bon combat ; rien ne les a arrêtés, ni le nombre, ni la condition, ni la qualité des adversaires, et s'ils n'ont pas anéanti entièrement l'ennemi, c'est qu'il entrainait dans les desseins de l'Eternelle Providence, en laissant au gallicanisme le bénéfice de sa malice et de sa liberté, de faire éclater la vertu, le courage, le dévouement héroïque et saint des Bourget, de l'épiscopat, du clergé indigène, des ordres religieux et de ceux qui, comme vous, consacrent leurs talents au triomphe de l'Eglise.

Dire qu'il se rencontre maintenant au milieu de nous des hommes qui osent reprocher aux apôtres de la vérité de remplir leur devoir ! Pauvres gens, qui ne voient pas que condamner les luttes du présent et insulter à ceux qui la font, c'est insulter à nos héroïques ancêtres et condamner leurs mémorables combats ! Hélas ! la sagesse humaine ne vaut pas mieux, et quand une tête laisse obscurcir en elle la notion de la foi pure, ne nous étonnons pas si la véritable idée de la gloire nationale lui fait aussi défaut.

Quoiqu'il en soit de cette misère, vos *Etudes* glorifient le passé, consolent et instruisent le présent, cela suffit à leur gloire et à la vôtre.

Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec profite de l'occasion de la lettre qu'Elle vous écrit, pour faire sa profession de foi touchant certains écueils auxquels sont exposés ceux qui écrivent. Assurément Sa Grâce ne pouvait choisir une circonstance plus favorable. D'abord, Elle a la consolation de pouvoir affirmer qu'Elle n'entend pas accuser votre ouvrage d'être tombé dans les excès qu'Elle signale ; ensuite, votre livre vient précisément en réponse à des œuvres où les principes ont été discutés et les lois codifiées à un seul et unique point de vue, *l'étroit point de vue du gallicanisme !* Espérons que, dociles aux conseils prudents de Mgr. l'Archevêque et fidèle à votre noble exemple, les écrivains et les publicistes sauront se préserver contre la dangereuse illusion qui porte les esprits faibles ou prévenus à confondre ce qui est radicalement faux avec ce qui n'est qu'obscur, ce qui est incompréhensible avec ce qui est manifestement contradictoire, ce qui exerce la foi avec ce qui révolte le bon sens. Lorsqu'il se présentera quelques points en apparence litigieux en fait de dogme et de morale, qu'à votre exemple, les

écrivains apportent dans la solution de ces difficultés ou dans le doute qu'elles pourraient faire naître, l'esprit d'impartialité, conditio obligée de tout examen; y a; mettant toutes les raisons pour et contre dans la balance de l'équité, qu'ils se gardent de la prévention, de la faire pencher en faveur de telle ou telle opinion et qu'ils ne laissent rien à la passion et au préjugé dans le jugement qu'ils doivent en porter. C'est là un moyen sûr de réaliser la haute spéculation de St. Augustin rappelée par Monseigneur l'Archevêque: *in certis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas*; c'est-à-dire ne jamais sacrifier, par prudence ou autrement, une vérité proclamée vraie par le Pape Infaillible. Guerroyer, se battre jusqu'au sang, s'il le faut, afin d'empêcher que l'erreur, par exemple, l'empêtement sacrilège de l'Etat sur l'Eglise, l'insubordination à l'autorité diocésaine, et toutes les autres mières que vous flagellez ne viennent réclamer les bénéfices de l'*in certis unitas*; c'est-à-dire encore, ne jamais imposer silence aux opinions raisonnables sur le terrain des choses non définies; par suite, laisser faire les écrivains catholiques qui prêchent l'ultramontanisme, attendu que ni le Pape, ni les Evêques ne leur ont recommandé le silence, et que tant qu'il ne sera pas certain que cette recommandation leur a été faite, ils doivent bénéficier du doute: *in dubiis libertas*; c'est-à-dire enfin, qu'en toute chose il faut imiter la divine charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui trouvait des paroles de mansuétude pour tous les pécheurs et qui cependant ne laissait point de fouetter rudement les vendeurs du temple, aujourd'hui devenus écrivains, légistes, politiques envahisseurs des droits de l'Eglise; tous gens qu'il faut fouetter, chasser si nous voulons qu'il soit dit qu'en toute chose notre charité est calquée sur elle du Divin Maître: *in omnibus charitas*.

Mais à qui le dis-je? N'avez-vous pas pratiqué tout cela avec une exactitude scrupuleuse? Oui! Et il suffit de vous lire pour deviner que vous avez tenu, avant tout, à une discussion calme et modérée.

J'admire surtout, j'admire, dis-je, que traitant les questions les plus délicates, ayant à discuter les opinions les plus exagérées, devant vous attaquer à la mauvaise foi et à l'insubordination contre la hiérarchie sacrée de l'Eglise que vous aimez tant, vous ayez trouvé le moyen de ne pas nommer ceux qui, dans le vrai et dans le fond, sont la cause directe de nos malaises religieux. Vous avez cru qu'il suffisait d'exposer les principes et les faits pour amener vos lecteurs à connaître les coupables; vous ne vous êtes point trompé. Et votre livre, grâce à la modération qui le caractérise, fera son chemin et son bien.

Ce n'est pas que je sois d'opinion qu'il faille toujours suivre une pareille ligne de conduite. Non! Souvent il est bon d'appeler les gens par leur nom et, au besoin, de les marquer au front d'un fer rouge; mais cela ne doit se faire que dans des publications spéciales. Pour vous, pour vos études, la nature même du sujet réclamait la marche que vous avez suivie. Vous avez su écrire sur ce qu'il fallait et comme il le fallait; vous avez écrit en homme de sens, de talent et de connaissances; vous avez fait une œuvre patriotique et chrétienne; c'est assez pour la cause que vous servez.

Un dernier mot et je termine cette longue lettre.

Beaucoup évoquent aujourd'hui la liberté et se passionnent pour elle. Rien de plus noble, de plus grand, de plus légitime qu'une telle aspiration! Seulement, ceux-là seuls sont dignes de la liberté, qui combattent à son service. Et comme la vraie et légitime liberté est dans la vérité; comme, de plus, l'Eglise de Jésus-Christ, est, ici bas, l'unique gardienne de la vérité: que tous les champions de la vérité se rangent sous les étendards de l'Eglise! Qu'ils viennent, par colonnes pressées, porter leur généreux courant aux pieds du Vicaire Infaillible, qu'ils écoutent les accents de cette voix toujours fidèle, même dans les fers, qu'ils recueillent les paroles de vie tombées de cette bouche auguste, qu'ils suivent la voie que ce pilote assuré leur aura tracée, qu'ils combattent le combat que leur aura proposé ce Christ visible, et ils conquerront la liberté, et ils appelleront sur le monde l'aube blanchis-

sante du meilleur avenir! Mais je m'aperçois, qu'en racontant mes espérances je célèbre notre jeune école ultramontaine; et, je ne voulais, pour le moment, dire qu'une seule chose de cette école, savoir l'honneur qui lui revient de pouvoir vous compter dans ses rangs.

Agréez,

Mon cher Monsieur,

avec toute mon estime bien sincère,  
toute mon admiration profonde,

A. VILLENEUVE.

Montréal, 19 Mai, 1872.

Inst.

### Circulaire de Monseigneur de Montréal concernant le "Nouveau-Monde."

Monseigneur de Montréal vient d'adresser une nouvelle circulaire, brillant comme les autres de ce pur reflet de finesse et de douceur qui est le grand cachet de ses œuvres. Elle est intitulée "Circulaire concernant le "Nouveau-Monde." Elle définit les devoirs du journalisme catholique ainsi que les grands services que le pays est plus que jamais en droit d'attendre de lui, et elle exprime paternellement les désirs, les conseils et les espérances de Sa Grandeur sur la marche, l'avenir et la vitalité du *Nouveau-Monde*. Rien n'est plus propre à inspirer l'émulation du bien que cette circulaire. Monseigneur Bourget nous y révèle une fois de plus la profonde connaissance qu'il a de son époque et de son pays, son inépuisable charité d'Evêque et ses sentiments de grand citoyen.

Nous regardons comme une bonne fortune que cette circulaire nous ait été communiquée, car elle contient un véritable et magistral programme de la Presse catholique, et nous nous engageons à ne jamais le perdre de vue. "La Presse forme l'opinion publique" dit Monseigneur; elle doit donc avant tout chercher la vérité et aimer la lumière, car, dit l'apôtre St. Jean, "Celui qui fait le mal hait la lumière dans la crainte que ses œuvres ne lui soient reprochées, mais celui qui accomplit la vérité, vient à la lumière afin que ses œuvres soient manifestées, parce qu'elles sont faites en Dieu." C'est dans cet esprit, en vertu duquel "le peuple ne doit rien ignorer de ce qui peut l'intéresser" dans les voies de sa moralisation, que nous voyons surgir de nos jours ces publications savantes, courageuses et solides qui sont bien ces "sentinelles vigilantes" dont parle Sa Grandeur. C'est animé de ces sentiments que notre journal dans sa très modeste sphère, fera toujours une application loyale et chrétienne de son titre de *Franc-Parleur*.

Et quand c'est la franche parole du vénéré pasteur de l'Eglise de Montréal qui éclaire cette question du journalisme catholique, c'est avec un profond sentiment de reconnaissance, de respect et d'admiration que nous nous faisons un honneur de l'enregistrer dans nos humbles colonnes.

— LA RÉDACTION.

Hotel-Dieu, le 10 Mai 1872.

Monsieur,

La grave infirmité qui me retient si longtemps à l'infirmerie, me laisse assez de liberté d'esprit pour me livrer à quelques occupations qui utilisent mon temps, lequel me paraît très long si je me voyais condamné à un désœuvrement complet. J'en bénis la Divine bonté qui me ménage ainsi les moyens de réparer mes manquements passés et de me précautionner contre les besoins futurs.

En me tenant au lit, pour donner à mon corps un repos nécessaire, je laisse mon esprit courir çà et là pour recueillir quelques pensées, quelques réflexions analogues au sujet que je désire traiter; et lorsqu'il m'en arrive, je vais au bureau pour les coucher sur le papier. C'est de la sorte que je vous écris la Présente, en vous priant de me pardonner ce *laisser-aller* qui me soulage.

Le sujet que je désire aborder aujourd'hui est l'encouragement dont a besoin le *Nouveau Monde*.

C'est le Clergé qui a fondé ce Journal avec l'aide des Laïques zélés qui comprennent intimement que le journalisme Religieux est plus nécessaire que jamais dans le monde, pour prémunir les catholiques contre les dangers de la mauvaise presse. C'est donc votre œuvre; aussi est-ce principalement sur vous qu'il faut compter pour lui assurer un plein succès et ce plein succès doit essentiellement consister dans le triomphe des saines doctrines et des bons principes, les seules bases solides sur lesquelles repose la société religieuse et civile.

Il est avant tout à bien remarquer que, grâce à la Divine bonté, la Foi chez notre peuple est héréditaire; et que, pour lui, l'âme passe avant le corps, la vie future avant la vie présente, l'intérêt de l'éternité avant celui du temps. Un bon Journal remplit donc une belle mission quand il contribue efficacement à conserver précieusement ce dépôt sacré et à entretenir cette flamme divine dans les intelligences humaines. Mais, pour atteindre ce but, il faut arriver à temps pour porter un secours opportun à notre peuple si bon et si bien disposé. Plusieurs années plus tard, qui sait s'il serait encore possible de faire goûter ces vérités fondamentales? Il me semble que si en France, par exemple, on eût pu prévoir les malheurs de la Révolution, on les aurait prévenus en faisant, pour conserver à la Foi cette nation vraiment Chrétienne, ce que l'on fait aujourd'hui, avec un si grand zèle, pour l'y ramener.

L'exemple des vieilles sociétés doit donc nous instruire, en nous ouvrant les yeux sur les maux qui les désolent et qui finiraient inévitablement par retomber sur notre cher pays, si, par malheur, on venait à y oublier les principes qui se sont peu à peu effacés dans presque toutes les contrées de la vieille Europe.

L'on sait l'inférieur travail qu'y fait le rationalisme qui proteste contre l'action divine dans les actions humaines; qui interdit à Dieu le gouvernement du monde; qui met en principe que la raison Divine n'est pas plus sinon moins que la raison humaine; qui rejette avec dédain les soins maternels que prodigue à toutes et à chacune de ses créatures l'aimable Providence, alors même qu'elle pourvoit si charitablement à leurs plus petits besoins; qui prétend enfin que Dieu ne se mêle nullement de ce qui se passe dans ce bas monde.

Il est facile de comprendre ce que peut-être un peuple qui est livré à un tel vertige.

Quelles sont les terribles conséquences de ces affreux principes, nous les avons sous les yeux, en suivant de loin les convulsions des sociétés européennes qui ont sucé le poison mortel de toutes ces funestes erreurs. Or, on cherche à les infiltrer dans l'esprit et le cœur de nos braves gens, en répétant, sur tous les tons, que la Religion n'a rien à faire avec la Politique; que les gouvernements n'ont à rendre compte à qui que ce soit de leurs actes; que l'Eglise de Dieu vivant doit se faire la servante des Gouvernements; que le Prêtre doit se taire dans les commotions politiques, qui ne le regardent nullement.

N'y a-t-il pas là et dans beaucoup d'autres principes erronés jetés en avant pour séduire les simples et les ignorants, une tendance à vouloir mettre Dieu et sa Religion de côté, pour s'emparer de l'esprit du peuple, afin de le pousser dans un abîme qu'il ne saurait découvrir par lui-même et dans laquelle il finirait inévitablement par tomber?

Ce simple coup d'œil jeté sur les maux affreux qui désolent les nations qui oublient et les principes que son Christ a enseignés au monde, doit servir à faire mieux apprécier les services que peut rendre un bon journal à un peuple qu'éclaire encore le flambeau lumineux de la Foi. Car, il est bien connu que l'on prend l'esprit de son journal. On peut donc espérer que le peuple conservera son bon esprit, s'il ne lit que de bons journaux.

La presse est une puissance qui fait peser son action incessante sur le Gouvernement, la législature, la magistrature, le barreau et toutes les classes de la société, aussi bien que sur les particuliers. Si donc la presse est animée d'un bon esprit, elle le soufflera dans tous les rangs, chez les grands comme chez les petits, chez les riches comme chez

les pauvres. C'est aujourd'hui l'opinion publique qui gouverne le monde; si on y résiste parfois, on finit à la fin par se laisser entraîner par ce torrent. Or, c'est la presse qui forme l'opinion publique. Si donc un peuple ne lit que de mauvais journaux, l'esprit qui les anime est un vent violent qui l'entraîne dans les plus pitoyables écarts.

Il s'en suit encore qu'un bon journal, qui a beaucoup de circulation et qui est lu avec avidité et intelligence, parce qu'il est intéressant, sera pour ce peuple une sentinelle vigilante qui l'avertira à temps des approches de l'ennemi, qui veut l'asservir sous son joug, en travaillant à le démoraliser.

Le bon journal est nécessairement conservateur des principes et il a mission pour les propager. Il retient le peuple dans la fidélité qu'il doit au gouvernement; mais il avertit le gouvernement des dangers qu'il court en ne rendant pas justice au peuple. Il maintient la paix dans les classes ouvrières, mais il prévient les riches et les patrons contre les suites désastreuses des grèves, afin qu'ils prennent à temps de sages mesures pour les prévenir. Il fait comprendre aux pauvres que le communisme est une erreur désastreuse et une injustice flagrante; mais il enseigne aux riches à prendre des moyens efficaces pour empêcher le paupérisme, qui est la plaie hideuse qui dévore les nations qui secouent le joug de la Foi.

Le bon journal entre dans toutes les familles, se lit à tous les foyers, pénètre dans tous les salons. Il instruit, il donne de bonnes nouvelles, il amuse et donne moyen de passer agréablement les moments libres que laissent le travail et les affaires. Il discute et fait connaître les vrais intérêts spirituels et matériels du peuple. Il suggère des améliorations à faire pour développer le pays. Il signale les bonnes qualités des hommes qui se dévouent à ses progrès et à sa prospérité. Enfin, il fait en sorte que le peuple n'ignore rien de ce qui peut l'intéresser et de ce qui réellement peut contribuer à en faire un peuple bon, moral, paisible, industriel et vraiment capable de faire ses affaires particulières et de choisir des hommes assez habiles pour conduire à bonne fin ses affaires publiques.

Puisqu'il en est ainsi, il est visible que nous avons une grande et belle mission à remplir en usant de la confiance que nous témoigne notre peuple, pour travailler constamment à le rendre grand et heureux, tout en cherchant à le conserver vertueux.

Entre autres moyens que nous fournit la Religion, nous avons en main un instrument qui peut nous servir puissamment à atteindre un but si désirable, savoir le *Nouveau Monde*.

Sans parler de ce que ce journal a pu être depuis cinq ans qu'il existe, nous avons à nous occuper des moyens à prendre pour lui donner quelque sorte une nouvelle vie, une marche plus uniforme, une action plus puissante et plus efficace.

A cette fin, je vous dirai, en toute simplicité, ce qui, je crois, pourrait en faire un organe plus approprié à nos besoins particuliers et aux circonstances malheureuses dans lesquelles se trouve le monde entier. Car, nul doute que les événements qui menacent l'Europe entière ne se fassent sentir ici d'une manière plus ou moins funeste.

Voici donc, à mon avis, ce qu'il y aurait à faire, pour rendre ce journal plus utile à la Religion et à la patrie.

1o. Il faut prier et faire prier pour obtenir du Père des lumières le secours nécessaire pour que ce journal soit si bien rédigé qu'il puisse atteindre le véritable but que l'on a eu en vue en le fondant. Car, toujours le bon esprit est accordé à la bonne prière.

2o. Ceux qui en auront le temps et à qui Dieu en inspire la pensée, sont priés de fortifier par leurs correspondances sur les grandes questions qui agitent le monde, la collaboration ordinaire du journal. Voilà pour sa vie morale.

3o. Maintenant, pour ce qui est de son existence sous le rapport matériel et financier, il y a à lui porter un secours efficace, par exemple, en lui procurant de nouveaux actionnaires, en augmentant le nombre de ses abonnés, en lui facilitant les moyens de faire rentrer ses arrérages.

4o. Au moyen de quelques personnes zélées, chaque curé pourrait faire dans sa paroisse une propagande utile et profitable, surtout en leur allouant une certaine rémunération,

pour chaque action ou chaque abonnement qu'elles procureraient au journal et de plus un pourcentage pour tout ce qui serait perçu sur les contributions annuelles.

50. Ce ne sont là que des suggestions, bien attendu, qu'il est libre à chacun de vous d'échanger pour d'autres qui paraîtraient plus opportunes.

En terminant, nous déposons nos vœux aux pieds sacrés de l'auguste Vierge que nous avons, en commençant, saluée et proclamée *Immaculée dans sa Conception*, pour qu'elle daigne prendre sous sa puissante protection le journal en question, qui ne doit et ne peut exister que pour faire triompher les bons principes et les saines doctrines qu'Elle ne cesse d'enseigner elle-même à la sainte Eglise dont Elle est l'*Etoile lumineuse et la lampe ardente, Illa protegente, non desperas.*

Je compte plus que jamais sur vos ferventes prières et sur celles des fidèles confiés à vos soins ; et je demeure de vous tous le très-humble et tout dévoué serviteur.

† Ig., de Montreal.

P. S.—Je profite de cette occasion pour vous annoncer que la visite Pastorale n'aura lieu qu'au mois de Septembre prochain.

† I., Ev. de M.

### Bazar au profit de l'Asile de la Providence.

La charité, qui se manifeste au dehors spécialement par l'aumône envers l'indigence, est la plus grande des vertus chrétiennes. Notre religion sainte est basée sur le précepte divin : "Aimez Dieu pardessus toutes choses, et le prochain comme vous-mêmes pour l'amour de Dieu." La loi et les prophètes sont résumés dans ces paroles. Saint Charles Borromée disait aux fidèles de son diocèse "quo leurs jeûnes sans l'aumône ne leur serviraient de rien."

Aimer Dieu est sans doute le premier devoir du chrétien, mais cet amour n'est parfait qu'en autant qu'il est uni à l'amour du prochain; tellement que le meilleur moyen d'exprimer son amour envers Dieu est de servir le prochain que le Seigneur nous commande d'aimer pour l'amour de lui.

Cette charité que Dieu nous commande embrasse un grand nombre d'objets différents; quant à celle qui consiste à secourir les pauvres, et qui nous occupe ici exclusivement il y a plusieurs manières de l'exercer; on peut donner à domicile, comme on peut aider les institutions qui sont particulièrement destinées à les secourir.

Les deux manières sont également méritoires, mais ne sont pas également utiles aux pauvres. La charité non organisée est souvent exposée à soutenir la paresse, ou l'hypocrisie, pendant que la charité organisée telle qu'elle l'est dans une institution où l'on connaît ce qu'il faut secourir, est infiniment moins exposée aux erreurs et aux mécomptes.

Nous avons au milieu de nous une maison où la charité est organisée sur le meilleur pied possible, où l'on connaît dans la vaste partie de la ville confiée à son zèle tous les pauvres qui s'y trouvent, on visite ces pauvres quand il sont malades et on leur distribue *gratis* les remèdes que la générosité du Séminaire a mis la maison à même de se procurer.

Cette maison est l'Asile de la Providence qui, par le fait de l'objet particulier de sa fondation, est la vraie mère des pauvres.

On y soulage des misères inconnues aux citoyens, parce qu'on va les chercher partout où elles se trouvent, et quand le riche ou le pauvre arrive au seuil de la mort, les reli-

gieuses sont là pour leur donner les derniers soins et les dernières consolations.

En encourageant les efforts de la maison pour se procurer les ressources dont elle a besoin pour ses bonnes œuvres si multipliées, on fait donc la meilleure espèce de charité possible, puisqu'on aide la bienfaisance organisée en vue du plus grand bien possible. Donner à la maison de la Providence, c'est donner aux pauvres, c'est faire la charité avec intelligence, puisque la maison fait ce que personne ne pourrait faire dans la sphère nécessairement très-restreinte de l'individu.

Ces raisons doivent, il nous semble, engager les citoyens à ne pas craindre d'aller porter leur obole au basar qui va se tenir le 3 Juin prochain, à l'Asile des Orphelins sur la rue St. Denis, coin de la rue Mignonne. Il n'est personne en cette ville qui ne puisse avoir besoin plus tard des secours ou des soins des bonnes Sœurs, soit dans le dénuement, soit dans la maladie, et c'est payer une dette de cœur que de les aider.

Nous ne saurions d'ailleurs trop rappeler au public que les fondateurs de cette belle institution comptant, dans leur esprit de foi, sur les moyens que la Divine Providence ne manque jamais de donner aux œuvres qu'elle bénit, et ne pouvant d'ailleurs faire autre chose par eux-mêmes que de jeter en terre le grain de Sénévé, sauf à prier le Ciel de le faire germer et grandir, n'ont pas fourni à la Maison les ressources dont elle a besoin pour les œuvres qui sont l'objet de sa fondation; cette Communauté qui est une de celles qui aide le plus nos pauvres est la moins fondée des grandes Communautés de la ville; elle ne se soutient que par le travail de ses membres et la charité publique.

Cette situation bien comprise doit donc engager les citoyens éclairés et philanthropes à contribuer généreusement à la bonne œuvre commune, et à fournir à cette grande et belle organisation de charité les moyens d'exercer son zèle.

Nous devons rappeler à nos lecteurs et à tous les citoyens catholiques de la ville que dans la désastreuse épidémie qui a sévi pendant ce dur hiver qui semblait ne vouloir jamais nous laisser, la maison a été gravement éprouvée par l'augmentation des demandes, le surcroît de l'ouvrage et comme conséquence inévitable, la maladie d'un grand nombre de ces femmes dévouées qui travaillaient toutes au delà de leurs forces. Vingt-six religieuses ont été gravement malades, depuis trois mois, victimes des atmosphères pestilentielles qu'elles étaient constamment obligées d'affronter jour et nuit. Cela aussi est un titre à la reconnaissance et à la générosité publique.

Comme il y a lieu de déplorer certains désagréments extrêmement pénibles, causés dans les derniers basars surtout par la légèreté impardonnable de quelques gamins, la Communauté a décidé, de l'avis des Dames de Charité, de ne plus laisser l'entrée aussi libre qu'auparavant.

On a donc adopté le moyen que voici: Une entrée de 2 Centins, sera demandée à la porte du basar; mais pour cette faible somme, on recevra un billet qui sera valable à l'entrée de la lotterie, de manière que pour son entrée on aura encore la chance d'obtenir un objet valant plus ou autant que le prix d'entrée.

On espère par ce moyen, se débarrasser en grande partie de ce qui est souvent la plaie des basars dont l'entrée est gratuite, la présence d'un nombre de personnes qui n'y vont que pour faire du tapage, et même quelquefois se conduisant grossièrement envers les Dames ou les Religieuses.

Que l'on veuille donc bien ne pas oublier le 3 Juin prochain, et songer que ce jour-là, la Religion et la charité demanderont l'obole du riche pour aider le pauvre nécessiteux et malade.

DONNEZ ! RICHES ! L'AUMÔNE EST SŒUR DE LA PRIÈRE !

### Le Sport.

#### LA CROSSE.

Demain, jour de la Fête de la Reine, il y aura dans l'après-midi, sur les terrains du club "Montréal," Rue Sherbrooke, une grande partie de Crosse, la première de la saison, entre le premier douze du "Montréal" et un douze de Caughnawaga choisi par Kéraronwe lui-même.

Les blancs ont pratiqué tous les matins depuis trois semaines et vendredi dernier après-midi, ils ont joué une bonne partie entr'eux.

Une partie aura lieu également à Toronto entre le premier douze du Club de ce nom et celui de l'"Ontario." Après la partie, il devra y avoir une course d'un mille, puis de magnifiques drapeaux en soie, mis en compétition l'année dernière par le Club "Toronto" pour stimuler l'ardeur des jeunes Clubs de la ville, seront présentés aux membres du jeune Club "Toronto" qui les ont gagnés.

#### AQUATIQUE.

Lachine Boating Club.—L'assemblée annuelle de ce Club a eu lieu à Lachine, samedi dernier au soir. Après l'adoption du rapport du secrétaire, les officiers suivants furent élus pour l'année courante.

Président, M. William McNaughton ; Vice-Présidents, James Hervey, E. A. Whitehead ; Secrétaire-Trésorier, S. H. Wallis. Comité.—Messieurs John D. Lewis, H. S. McDougall, J. H. McNider, T. F. Tate, A. Robertson, E. L. Bond, H. T. Murray, George Tyre, E. Boswell, W. Buntin et E. Townsend.

Plusieurs nouveaux bateaux ont été ordonnés et tout semble présager au Club de nouveaux succès.

(Vu l'abondance de matières, nous sommes forcés de remettre au prochain numéro des détails intéressants sur la grande course qui aura lieu en Angleterre le 10 Juin prochain, entre les équipages "Atalanta" et "Londres," (alias Etats-Unis versus Angleterre.)

Nous avertissons le public que nous avons encore en main quelques exemplaires du 1er et 2nd Acte, ainsi que de l'*Intermède de la Comédie Infernale*.

Une remise libérale sera faite aux Marchands des villes et des campagnes.

## NOUVEL

## ATELIER TYPOGRAPHIQUE!

AU

NO. 9, RUE STE. THERESE.

:o:

Nous avertissons nos lecteurs ainsi que le public en général que nous avons établi un Atelier de Typographie à l'adresse ci-haut mentionnée, où nous pourrons exécuter toute espèce d'ouvrages aux prix les plus réduits et sous le plus court délai.

# Hotel Richelieu

45,—RUE ST. VINCENT,—45

ISIDORE B. DUROCHER, PROPRIETAIRE.

L'Hôtel Richelieu si bien connu par tout le pays sera désormais tenu par M. Durocher, administrateur de l'hôtel sous M. Aimé Beliveau et maintenant son successeur.

Vingt chambres nouvelles ont été ajoutées à l'établissement qui a reçu un ameublement neuf aussi splendide que complet.

M. Isaac Durocher, frère du propriétaire et connu depuis longtemps à Montréal dans la spécialité de la restauration, sera une garantie du choix des meilleurs Vins, Liqueurs Fines, &c.

Les Dames auront l'avantage d'être aux soins de Madame Durocher, mère du Propriétaire, qui veillera au service de ce département.

L'Hôtel Richelieu continuera à être l'un des premiers Hôtels de la Cité, remarquable par sa tranquillité, sa respectabilité, la promptitude du service, la politesse des employés, la bonne tenue de la maison, sa propreté, sa table, sa cuisine et ses vins.

Le public voyageur y gagnera à patroniser cet établissement.

Montréal, 2 mai.

df-34.

## DEMANDE

Une dame respectable désirerait trouver une situation comme ménagère dans une famille respectable. Les meilleures recommandations peuvent être fournies.

S'adresser au No., 73 rue St. Urbain.

### ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Francis N. Law, Commerçants, de la Cité de Montréal, tant individuellement que comme associé de William Simpson, commerçant du même lieu, y faisant ensemble affaires sous les noms et raison de "Law et Simpson."

Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et ses créanciers sont notifiés de s'assembler au Palais de Justice, à Montréal, dans la chambre désignée pour les affaires en banqueroute, Mercredi le 15ème jour de Mai 1872 à 11 heures a. m. afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic Provisoire.

Montréal, 23 Avril 1872.

bf.—33

### ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George H. Heushaw, Marchand de la cité de Montréal, ci-devant en société avec John Nelson, Jr., faisant affaire sous le nom de John Nelson, Jr., et Cie., de Montréal,

Failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à la Salle des Faillites, au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, Lundi, 27ème jour de Mai 1872 à 11 heures du matin, afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic Provisoire.

Montréal, 9 Mai 1872.

bf-35.

### ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Morin, ferblantier de la Cité de Montréal, individuellement et comme ayant été en société avec Norbert Legros, ferblantier du même lieu, et faisant affaire ensemble sous les nom et raison de Morin et Legros, également comme ayant fait affaire sous le nom de Joseph Morin et Cie, en société avec Meroduc Laporte, plâtreur, de la Cité de Montréal.

Failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler au Palais de Justice dans la Salle des Faillites, à Montréal, Jeudi, le vingt-troisième jour de Mai 1872, à 10 heures du matin, afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic Provisoire.

Montréal, 9 Mai 1872.

lf-35

LE CHEMIN DE FER

# LE GRAND TRONC DU CANADA

1871 - ARRANGEMENTS D'HIVER - 1872

NOUVEAUX CHARS

POUR

## TOUS LES TRAINS EXPRESS

Les trains partiront maintenant de Montréal comme suit :

### ALLANT A L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à..... 8.00 A. M.  
Expres de nuit do do .... 8.08 P. M.

### ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les situations intermédiaires..... 7.00 A. M.  
Expres pour Boston via Vermont Central..... 9.00 A. M.  
Expres pour New-York et Boston via Vermont Central..... 3.30 P. M.  
Train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en connexion avec les Trains de Stanstead, Shefford et Chambly et en jonction avec le Chemin de Fer des Cantons du Sud-Mat et avec les Steamers du Lac Champlain ..... 3.00 P. M.  
Train de la Malle pour Island Pond et les stations intermédiaires.... 2.00 P. M.  
Expres de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe Upton, Acton, Richmond, Sherbrooke Lennoxville, Compton, Coaticooke et Norton Mills, seulement à..... 10.30. P. M.

Il y aura des Chars Dortoirs Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures données.

Les steamers *Carlotta* ou *Chase* laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les samedis après-midi, à 4.00 heures. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundi et Jeudi à 6.00 heures p.m., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations sur l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au bureau No. 39 Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES

Directeur-Gérant

Montréal, 8 nov. 1871.-52

C. — C. — C.

CELEBRE

## Cordial Carminatif

Pour la Dentition des Enfants, Diarrhée, Dysenterie, Convulsions, perte de sommeil, et toutes maladies nerveuses auxquelles les enfants sont sujets.

PRIX : 25 CENTS LA BOUTEILLE.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

DEVINS &amp; BOLTON

Salle d'Apothicaire, Montréal.

## HUILE

DE

## FOIE DE MORUE

## L'HYPHOSPHATE DE CHAUX



Prix 50c et \$1 la bouteille.

Dans cette préparation, il n'y entre que la meilleure huile de foie de morue.

Son gout est doux et elle a la consistance de la crème.

Elle n'a ni l'odeur, ni le gout de l'huile. L'estomac le plus délicat peut la garder.

Préparé seulement par

DEVINS &amp; BOLTON,

Salle d'Apothicaire, Montréal.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

## Alcoolature d'Arnica

des RR. PP. Trappistes du Monastère de Notre-Dame des Neiges, est employée à l'usage externe et interne, avec une immense supériorité sur toutes les préparations de ce genre.

Prix : 80 cts. le flocon.

Agents pour le Canada :

DEVINS &amp; BOLTON,

Salle d'Apothicaire, Montréal.

LES CELEBRES

## PASTILLES A VERS

DE

DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents, sont à vendre chez tous les Pharmaciens et principaux marchands de la campagne.

Prix : 25 cents a boîte.

DEVINS &amp; BOLTON,

Pharmacien en Gros,

SALLE D'APOTHIKAIRIE

MONTREAL.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES.

H. BELIVEAU

IMPORTATEUR DE

## FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERBLANTERIES

Enseigne de l'Egouine et du Cadenas

193 ET 195, RUE SAINT-PAUL  
MONTREAL

Assortiment complet d'Huiles, Térébentine, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, etc.

Aussi : Poêles doubles à 1 ou 2 fourneaux, Poêles de Cuisine à Charbon et à Bois, de Fantaisie et autres.

C. A. PARENT,

NOTAIRE,

No. 43, RUE SAINT-VINCENT,

RESIDENCE :

376, RUE ST-JOSEPH

Montréal, 28 Septembre 1871.

## "Le Franc-Parleur"

Publié tous les Jedis, à Montréal Canada,

A SES

## ATELIERS TYPOGRAPHIQUES

No. 9 RUE STE. THERÈSE,

ANCIEN ETABLISSEMENT DU "PAYS

ABONNEMENT :

Canada, \$2.00 par année, payable semi-annuellement.

États-Unis, \$2.50 par année, payable d'avance. Par numéro, 5 Centins.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

Envoi par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES :

8 centins la ligne, 1ère insertion

2 " " 2ème "

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné.

Le manque d'attention à ce détail entraînerait une dépense de deux centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Toutes lettres non-affranchies seront invariablement refusées.

Les journaux qui seront échangées ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du journal, devront être adressés au FRANC-PARLEUR, No. 9, rue Ste. Thérèse, Montréal.

Le FRANC-PARLEUR formera à la fin de l'année un volume de 624 pages, grand in-quarto.

Toute personne qui nous fournira 5 abonnements, aura droit à la réception gratis du FRANC-PARLEUR, pendant un an.

A l'atelier du FRANC-PARLEUR, on se charge de toutes espèces d'ouvrages d'imprimerie dans les derniers goûts, (cet atelier étant monté avec un matériel tout neuf, à des prix dénant toute compétition.